

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008.

L'an deux mil huit et le onze avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane, PINET Jacqueline, MM. EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BERMOND François et BELLET Jean-Paul.

Absents : MM. CASTAGNO Pierre et BRUN Barnabé (pouvoir donné à Mme ELAPHOS Marie-Hélène).

Secrétaire de séance : M. BELLET Jean-Paul.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Délibérations :

Vote des 3 taxes directes locales : Le maire rappelle les taux de la fiscalité communale votés en 2007. Le conseil municipal décide de les augmenter pour 2008, à savoir :

Taxe d'Habitation : 9,52 % - Taxe Foncière (bâti) : 21,64 % - Taxe Foncière (non bâti) : 104,31 %

Indemnité de conseil allouée au receveur municipal : Suite au renouvellement des équipes municipales il est nécessaire de reconduire l'indemnité de conseil et de confection du budget, allouée chaque année, au receveur municipal. La délibération est votée à l'unanimité.

Travaux forestiers : Le maire soumet à l'assemblée le devis de travaux préparé par l'ONF pour l'année 2008. Ceux-ci sont acceptés et les crédits nécessaires inscrits dans le budget primitif 2008.

Subventions aux associations : Le maire rappelle les montants votés en 2007. Le conseil municipal les maintient pour l'année 2008 (détail indiqué sur la délibération).

Fonds de Solidarité pour le logement : Le maire rappelle le montant de la participation à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant qui avait été accordé en 2007 soit 49 €. Celui-ci est maintenu pour 2008

Gîte communal : Les tarifs de location applicables dès la saison 2009 sont actualisés pour chaque période de l'année (vacances, hiver, été...). Le détail figure sur la délibération.

Dissolution du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement du Buëch : Ce syndicat est en inactivité depuis de nombreuses années car la Préfecture ne reçoit plus aucun acte ou délibération de leur part. Le préfet projetant de le dissoudre demande l'accord des communes membres. Le conseil municipal accède à sa requête et souhaite que les sommes arrêtées au bilan de clôture soient réparties au prorata du nombre d'habitants.

Approbation des budgets primitifs 2008 :

Budget du C.C.A.S. : Bien que le C.I.A.S. l'ait remplacé sur l'ensemble du canton, son existence est maintenue. L'excédent de fonctionnement de 316 € est reporté pour 2008.

Budget annexe de l'Eau : Adopté à l'unanimité, chaque section s'équilibre (grâce à une subvention d'équilibre de 42 870 € du budget principal) pour un montant total de 73 808 € en fonctionnement et 74 893 € en investissement avec comme principal projet les travaux relatifs à la réalisation des périmètres de protection des sources.

T.P.U. : Le montant de la Taxe Professionnelle Unique reversé en 2007 à la Communauté de Communes du Haut-Buëch reste inchangé pour l'année 2008.

Budget communal principal : Egalement adopté à l'unanimité, dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement pour 363 538 € et en investissement pour 361 652 €. Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux sur la voirie ainsi que le lancement de l'enquête publique relative à l'agrandissement du cimetière et la desserte du village par un accès débouchant sur la place de l'église.

Association du Pays Sisteronais-Buëch :

Afin de représenter la commune à leur Assemblée Générale, le conseil municipal désigne M. Serge RIGAUD le maire au poste de délégué titulaire et M. Roger CANDY à celui de délégué suppléant.

Association des Communes Forestières :

Il en est de même pour cette association. Sont nommés par le conseil municipal M. Jean-Claude EYMERY comme délégué titulaire et M. Roger CANDY comme délégué suppléant.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008 (suite).

Demande de location d'un terrain communal à La Bégüe :

M. et Mme BENACCHIO, nouveaux agriculteurs installés à La Bégüe, désire louer une parcelle communale de 1 902 m² sous forme d'une convention d'occupation précaire, ce terrain jouxtant leur propriété. Lorsque que toutes les vérifications auront été faites sur place (accès...) le conseil municipal donnera sa réponse.

Questions diverses :

Moto Club Alpin : Cette association désire organiser le 11 mai 2008 sur le territoire de la commune, dans le secteur de la route forestière de l'Aup, une course de côte tout terrain qui s'inscrira au compte du Championnat de Provence de Course de Côte Tout Terrain. Le départ sera situé à proximité du cadran solaire et le tracé d'environ 8,8 km en montée se termine au niveau du col du Banillon. Ils proposent de remettre les prix dans le village afin que le Comité des Fêtes puisse y participer avec une buvette. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette manifestation sous réserve d'avoir obtenu toutes les autorisations préfectorales nécessaires et de respecter la propreté du site avec la remise en état du parcours en cas de dommages constatés. Toute réparation effectuée par la commune leur sera facturée.

Voirie communale : Des réclamations ont été faites concernant la voirie communale devant l'église du Villard afin qu'elle soit respectée car les limites de l'accès existant au terrain privé voisin sont imprécises. Le conseil municipal assure qu'en cas de vente du foncier du propriétaire voisin une clause sera appliquée pour faire respecter l'ensemble de la partie communale.

Logement communal : Un locataire demande s'il est possible de mieux isoler son logement car sa facture de chauffage est importante. Le conseil municipal décide de faire installer un système de fermeture mécanique automatique à l'entrée commune d'accès aux logements afin de couper l'arrivée d'air de l'extérieur. De plus il sera effectué une visite dans la cave pour voir s'il est possible d'en isoler le plafond et d'améliorer le confort thermique dans ce logement.

Affichage municipal : Le hameau de La Bégüe est dépourvu de panneau d'affichage. Le conseil réfléchira à l'emplacement et au moyen le plus approprié pour tenter de parer à cette absence.

Source de Boulon : Le projet de raccordement du réseau d'alimentation en eau potable du hameau de La Bégüe sur la source de la commune voisine de Saint Pierre d'Argençon va être relancé. Les nouveaux élus seront contactés afin de leur soumettre cette question.

Nouveaux élus : Un système de casiers sera mis en place dans le bureau du maire (qui doit être réaménagé à cet effet) afin que chaque adjoint ou conseiller ayant reçu une délégation puisse prendre connaissances des informations concernant leurs attributions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.